Budget rectificatif 1/2006: mobilisation du Fonds de solidarité suite aux inondations en Bulgarie, Roumanie et Autriche

2006/2066(BUD) - 27/04/2006 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 1/2006.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/381/CE.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 1/2006 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 27 avril 2006 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à mobiliser l'instrument de solidarité à hauteur de **106.357.627 EUR** en vue d' accorder une aide à la Bulgarie, à la Roumanie et à l'Autriche confrontées à d'importantes inondations en 2005.